



Précisions relatives à un forum abusif!!!

Par Visiteur

Bonjour

je suis le gérant de la société
quand on tape le nom de notre site internet sur le moteur de recherche google

en 4 place sur google
je le forum china quad juste à côté en 4 place sur google

celui-ci est un revendeur de quad aussi comme nous
qui utilise le forum pour nous faire de la mauvaise
pub sur google juste à côté de notre site internet

il utilise le forum pour nous faire de la mauvaise pub juste à côté de notre site!!!
et faire de la pub à ce partenaire partout sur le forum

pour que tous les gens qui tapent le nom de notre site internet finissent tous par acheter plutôt à ces partenaires que à nous

Mes salutations

Par Visiteur

Cher monsieur,

celui-ci est un revendeur de quad aussi comme nous
qui utilise le forum pour nous faire de la mauvaise
pub sur google juste à côté de notre site internet

il utilise le forum pour nous faire de la mauvaise pub juste à côté de notre site!!!
et faire de la pub à ce partenaire partout sur le forum

pour que tous les gens qui tapent le nom de notre site internet finissent tous par acheter plutôt à ces partenaires que à nous

Je vous invite à aller voir un avocat spécialisé.

En effet, ce type de problème se règle en principe assez facilement grâce à une action en diffamation. Une telle action permet d'une part d'obtenir une condamnation de l'auteur des propos et d'autre part, permet la suppression de tous les messages litigieux. Le problème est que la prescription en matière de diffamation est de deux mois, or les messages litigieux semblent être plus vieux d'où l'impossibilité d'en obtenir la suppression d'une manière directe.

Il faudrait alors tenter une action directement contre "chinese squad" pour parasitisme ou autre acte de concurrence déloyale, mais une telle action nécessite de monter un dossier et de vous préconstituer un certain nombre de preuves.

Très cordialement.

Par Visiteur

Un revendeur de quad a le droit de faire un forum pour faire de la mauvais pub contre ce concurrence et pour favorise ce partenaire?

je pense que ce très claire
qu'il utilise sont forum pour ce faire de la pub a lui et a se partenaire

Quelle sont le preuves que je doit motre?
Car de que vous rentre sur sont forum vous avez de la pub
partout pour nos concurrence

Merci d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

un revendeur de quad a le droit de faire un forum pour faire de la mauvais pub contre ce concurrence et pour favorise ce partenaire?

Il a le droit de faire un forum. Ce qui est incriminé, ce n'est pas l'existence d'un forum en particulier, mais bien les messages contenus dedans et susceptible de porter atteinte à votre honneur ou à votre considération.

Or, ces messages (en tout ceux que j'ai vus) ayant plus de deux mois, ils ne sont plus pénalement sanctionnés. Il est possible d'en obtenir la suppression mais cela devient plus compliqué.

Quelle sont le preuves que je doit motre?

Il faut démontrer que ce forum ainsi que les messages continuent dedans sont clairement le fruit d'actes de concurrence déloyale; que tout ceci a été clairement manipulé par des concurrents. Mais je réitère: Prenez un avocat et confiez lui votre dossier afin d'intenter une éventuelle action judiciaire ou de négocier une indemnité.

Très cordialement.